

Montréal, le 10 avril 2026

L'honorable Lena Metlege Diab
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Lettre ouverte et recommandations de l'Association canadienne des sages-femmes concernant les changements au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Madame la Ministre,

L'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) souhaite exprimer ses préoccupations quant aux récentes modifications des politiques fédérales introduisant des quotes-parts pour certains services de santé dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). À compter du 1er mai 2026, les personnes admissibles devront payer 4 \$ par médicament prescrit ainsi que 30 % du coût de certains services de santé complémentaires, tandis que les services médicaux et hospitaliers de base demeureront couverts.

Les personnes réfugiées, les demandeurs et demandeuses d'asile, ainsi que les autres personnes admissibles au PFSI font déjà face à d'importants obstacles pour accéder aux soins au Canada. L'introduction de nouveaux obstacles financiers pendant la grossesse et la période postnatale risque de retarder ou d'empêcher l'accès à des médicaments essentiels, à des examens diagnostiques et à des services de soutien qui protègent la santé des parents et des bébés.

L'ACSF estime que l'accès équitable aux soins de maternité est essentiel à une société en santé. Les politiques qui créent des obstacles aux soins préventifs et communautaires risquent d'augmenter les coûts en aval pour le système de santé et de détériorer les résultats en matière de santé.

Les sages-femmes jouent un rôle essentiel dans la prestation de soins accessibles aux familles réfugiées et nouvellement arrivées partout au Canada.

Les soins de sage-femme sont principalement offerts en milieu communautaire et reposent sur l'établissement de relations solides avec les familles; ils mettent l'accent sur un accès précoce aux soins périnataux ainsi qu'aux soins généraux en santé sexuelle et reproductive. Cette approche contribue à réduire la pression sur les hôpitaux et favorise des soins opportuns, préventifs et rentables. Les modèles de soins dirigés par des sages-femmes sont particulièrement bien adaptés pour soutenir les personnes qui doivent composer avec un nouveau système de santé, des barrières linguistiques et des situations sociales complexes.

La grossesse est une période limitée dans le temps, mais cliniquement critique. Même des obstacles financiers modestes peuvent empêcher les personnes d'accéder à des médicaments et à des services essentiels à des soins sécuritaires pendant la grossesse et la période postnatale.

L'introduction de quotes-parts pourrait notamment limiter l'accès :

- aux médicaments pour les nausées et vomissements de la grossesse
- aux médicaments pour le diabète gestationnel ou l'hypertension
- à la contraception et à d'autres médicaments postnataux
- aux services de counseling et de soutien en santé mentale
- aux examens diagnostiques, comme les analyses de laboratoire et les échographies

Des retards dans l'accès à ces services peuvent entraîner une détérioration de l'état de santé, nécessitant ultimement des interventions plus complexes et plus coûteuses plus tard pendant la grossesse ou après la naissance. Du point de vue du système de santé, les politiques qui découragent les soins préventifs tendent à déplacer les coûts vers les services d'urgence, les hospitalisations et les soins intensifs néonataux.

Recommandations de l'ACSF pour l'amélioration des politiques :

L'ACSF reconnaît la responsabilité du gouvernement fédéral d'assurer la viabilité des programmes publics. Toutefois, les politiques visant à contrôler les coûts doivent également garantir l'accès aux soins essentiels.

L'ACSF recommande les mesures suivantes afin de réduire les préjudices tout en maintenant la viabilité du PFSI :

1. Créer une exemption pour la grossesse et la période postnatale

Les personnes enceintes et celles durant la première année suivant l'accouchement devraient être exemptées de quotes-parts dans le cadre du PFSI, compte tenu de la nature limitée dans le temps et de l'importance des soins de maternité. Aucun paiement ne devrait être exigé pour les médicaments ni pour les services liés à la santé mentale.

2. Mettre en place des exemptions pour raisons financières

Les prestataires de soins devraient pouvoir renoncer aux quotes-parts lorsque des obstacles financiers empêchent l'accès aux soins nécessaires.

3. Surveiller les effets sur la santé maternelle et néonatale

Les changements aux politiques fédérales devraient faire l'objet d'une évaluation afin de s'assurer qu'ils ne réduisent pas l'accès aux soins prénataux ni n'aggravent les résultats pour les personnes réfugiées et nouvellement arrivées enceintes.

4. Préciser que les soins de sage-femme constituent un service de santé essentiel

Les services de sages-femmes devraient être explicitement reconnus dans le cadre du PFSI comme des soins de maternité essentiels, et non comme des services complémentaires.

5. Reconnaître les modèles de soins de sage-femme dans les politiques fédérales

Le soutien aux sages-femmes pour offrir des soins prénataux accessibles réduit le recours à des services hospitaliers plus coûteux.

Les sages-femmes sont fières de prendre soin des familles réfugiées et nouvellement arrivées partout au Canada.

Les politiques qui favorisent un accès précoce aux soins périnataux permettent aux familles de s'épanouir et renforcent le système de santé canadien. L'ACSF encourage le gouvernement fédéral à collaborer avec les sages-femmes et les autres professionnel-le-s de la santé afin de maximiser notre capacité d'action et de veiller à ce que les changements apportés au Programme fédéral de santé intérimaire protègent un accès équitable aux soins de grossesse tout en assurant la viabilité à long terme du programme.

L'Association canadienne des sages-femmes demeure engagée à travailler en collaboration avec les gouvernements et ses partenaires afin d'améliorer l'accès à des soins sécuritaires, respectueux et équitables pour toutes et tous au Canada. Association canadienne des sages-femmes

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées,

Au nom de l' Association canadienne des sages-femmes/Canadian Association of Midwives

CJ Blennerhassett, RM, MHA
CAM President/Présidente ACSF

c.c. : L'honorable Marjorie Michel
Ministre de la Santé